

COMMUNIQUE DE PRESSE – APPEL A TEMOIGNAGES DE LA COMMISSION D'ENQUETE INDEPENDANTE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES ET PHYSIQUES COMMISES A NOTRE-DAME-DE-BETHARRAM

Date : 23 juin 2025

Email : commission.betharram@ifjd.org

Jean-Pierre Massias, président de la Commission d'enquête indépendante et président de l'IFJD, tél : +33 6 08 70 25 51

Magalie Besse, secrétaire générale de la Commission d'enquête indépendante et directrice de l'IFJD, tél : + 33 6 87 13 33 00

OBJET : Lancement de l'appel à témoignages lundi 23 juin à 12h

La Commission d'enquête indépendante sur les violences sexuelles et physiques commises à Notre-Dame-de-Bétharram appelle les personnes victimes de violences commises en lien avec cet établissement, ainsi que tous les ancien(ne) élèves et toutes les personnes disposant d'informations à remplir un formulaire de témoignages en ligne : <https://commission.betharram.ifjd.org/>

Ce dépôt de témoignage en ligne pourra être suivi, à partir de septembre, d'une audition en présentiel ou en visio, selon le souhait émis par chaque personne.

La Commission d'enquête indépendante tient à assurer toutes les personnes concernées, dont notamment celles ayant subi des violences, **qu'elle respectera scrupuleusement la confidentialité et sa Charte éthique**, tant dans la méthodologie utilisée, que dans le traitement des renseignements et témoignages. **Vos réponses seront connues et analysées uniquement par les membres de la Commission et les personnes mandatées par elle** : tous sont astreints à la plus stricte confidentialité et à des règles déontologiques strictes.

La Commission remercie chaque participant(e) du temps qu'il ou elle consacrera à son **témoignage**. Elle est pleinement consciente que parler des violences est difficile et peut générer de la souffrance pour celles et ceux qui ont été victimes. En cas de difficultés, elle vous invite à rechercher du soutien et de l'accompagnement auprès de vos proches ou de professionnel(le)s, ainsi qu'à consulter les pages « Trouver de l'aide » et « Ressources » de son site web. La Commission reste également à votre écoute si vous souhaitez la contacter : commission.betharram@ifjd.org

Témoigner devant la Commission d'enquête indépendante n'exclut ni le dépôt d'une plainte, ni la saisine de la Commission Reconnaissance et Réparation. La Commission d'enquête indépendante agit dans une logique de complémentarité.

Pourquoi un appel à témoignages ?

Le recueil de la parole des ancien(ne)s élèves de Notre-Dame-de-Bétharram et de toutes les personnes ayant une information est absolument essentiel aux travaux que mène la Commission d'enquête indépendante pour que les violences sexuelles et physiques commises au sein de l'établissement soient pleinement établies, reconnues et réparées. Cette parole est en effet le socle des recherches et sera également le fondement de ses recommandations.

Quelle organisation pour l'appel à témoignages ?

A l'issue de son premier séminaire plénier tenu les 1^{er} et 2 mai 2025, qui marque le lancement officiel des travaux de la Commission d'enquête indépendante, cette dernière a déterminé la méthodologie du recueil de la parole, qui se déroulera en deux phases :

- **Témoignages en ligne** : 23 juin au 17 octobre 2025
- **Auditions en présentiel ou en visio** : à partir de septembre 2025

NB : l'audition n'est pas obligatoire après le dépôt d'un témoignage en ligne, mais fondée sur le seul volontariat. Chacun(e) pourra exprimer son souhait à ce sujet.

Le recueil de témoignages en ligne est organisé autour de 3 formulaires complémentaires :

Formulaire Ancien(ne) élève : ce formulaire est réservé aux ancien(nes) élèves de Notre-Dame-de-Bétharram. Il peut être utilisé pour déclarer une violence sexuelle ou une autre forme de violence, mais aussi pour partager toute autre information souhaitée.

Formulaire Témoin : ce formulaire est ouvert à toute personne, y compris les ancien(ne)s élèves, pour déclarer une violence sexuelle ou une autre forme de violence dont elle a été témoin, mais pas directement victime.

Formulaire Communiquer une information : ce formulaire est ouvert à toute personne, sauf les ancien(ne)s élèves, pour partager toute information relative à Notre-Dame-de-Bétharram ne concernant pas une violence sexuelle ou une autre forme de violence.

3 choix sont offerts à chaque personne souhaitant témoigner concernant l'anonymat et la confidentialité :

- **Témoigner anonymement** (aucune information relative à l'identité n'est demandée et la Commission garantit l'anonymat). Dans ce cas, la Commission sera néanmoins contrainte de traiter spécifiquement le témoignage déposé, en raison des difficultés pour le corroborer.

- S'identifier, mais que le **témoignage soit anonymisé** (seule la Commission aura accès aux informations concernant l'identité et la Commission garantira l'anonymat)

- **Témoigner sans confidentialité** concernant son identité

Rappel – La Commission d'enquête indépendante en bref

Dans un communiqué en date du 28 février 2025, la congrégation de Bétharram a décidé de la création d'une commission d'enquête indépendante relative aux violences sexuelles et physiques commises à Notre-Dame-de-Bétharram.

Cette Commission d'enquête indépendante est présidée par le Professeur Jean-Pierre Massias, président de l'IFJD, qui en a déterminé la composition. Elle réunit des juristes, des historiens, des sociologues, des psychologues/psychiatres reconnus pour leurs compétences et leurs engagements concernant les droits des enfants et la réparation des violences. Nombre d'entre eux ont déjà participé aux travaux de la CIASE, de la CIIVISE ou de la Commission relative aux enfants réunionnais de la Creuse. Parmi les dix commissaires, figurent notamment Me Dominique Attias, Jean-Pierre Rosenczweig, Muriel Salmona et Philippe Vitale (composition complète [ici](#)). La Commission s'appuie également sur un **Comité d'éthique**, composé de Jean-Arnold de Clermont, Geneviève Garrigos, Véronique Margron et Jean-Marc Sauvé.

Les missions de la Commission d'enquête indépendante sont les suivantes :

- Faire un bilan exhaustif des violences physiques et sexuelles et de toute autre forme de violence commises à l'Ecole Notre-Dame-de-Bétharram ou dans le cadre des activités organisées par le Vicariat de France de la Congrégation ;
- Qualifier la nature des violences commises, retracer la manière dont elles ont été ou non traitées, établir les causes de ces violences et du silence qui les a entourées pendant plusieurs décennies ;
- Proposer des mesures de reconnaissance à l'égard des victimes et un processus de réparation mémorielle (excuses, monument et/ou plaque, journée de rencontres etc.) ;
- Proposer des dispositifs de réparation pour les victimes de violences sexuelles et/ou physiques, qui ne pourraient obtenir réparation par la voie judiciaire ;
- Proposer à l'ensemble scolaire Beau Rameau des mesures de réorganisation administrative et pédagogique et vérifier celles déjà mises en place afin de prévenir pour l'avenir toute reproduction des violences physiques et sexuelles ;
- Formuler des recommandations sur la création et/ou le fonctionnement des cellules d'écoute des établissements scolaires et des lieux de la congrégation à l'étranger.